



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/44-PR

Juillet 2025

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

EXPÉDITEUR: Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Courrier électronique : Codex@fao.org

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER ET DES LISTES
DE PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ POUR ÉVALUATION/RE-ÉVALUATION PAR LES
EXPERTS DE LA RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (JMPR)**

DATE LIMITE: **20 août 2025**

OBSERVATIONS: **Destinataire:**

James Deller
Président du groupe de travail électronique
du CCPR sur les priorités
Enquête nationale sur les résidus
Gouvernement australien Département de
l'agriculture, de la pêche et de la
sylviculture
Courriel : James.deller@aff.gov.au

Avec copie au:

Secrétariat du CCPR
Division des résidus
Institut de contrôle des produits agrochimiques
Ministère de l'agriculture (ICAMA)
Courriel : ccpr@agri.gov.cn

Secrétariat du Codex
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
E-mail : codex@fao.org

A. CALENDRIERS ET LISTES DES PRIORITÉS

1. L'annexe A comprend les calendriers et les listes de pesticides du CCPR (tableaux 1 à 4) à examiner en, priorité comme spécifié dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) ».
2. Il est rappelé aux pays membres du Codex et aux organisations ayant le statut d'observateur que, à la suite de la 55^e session du CCPR tenue en 2024, les listes de priorités pour la JMPR 2025 ont été transmises à la Commission, et le Groupe de travail électronique (GTE) a été rétabli pour poursuivre l'élaboration de la liste de priorités pour la JMPR de 2026.

- Les pays membres du Codex et les organisations ayant le statut d'observateur, qui se sont inscrits au groupe de travail électronique sur la liste des priorités (et qui sont donc membres du CCPR-GTE/PL) peuvent soumettre leurs observations en réponse à la présente lettre circulaire (CL) dans le forum « Liste des priorités » de la plateforme web du Codex:

<https://forum.codex-alimentarius.net/viewforum.php?f=396>

- Les pays membres du Codex et les organisations ayant le statut d'observateur qui ne se sont pas inscrits au sein du Groupe de travail électronique sur les listes de priorités (et qui ne sont donc pas membres du CCPR-GTE/PL) doivent envoyer leurs observations dans un fichier Word ou Excel au Président du Groupe de travail électronique (Australie), avec une copie aux Secrétariats du CCPR et du Codex, comme indiqué ci-dessus.

Les membres et observateurs du Codex qui ne se sont pas inscrits au CCPR-GTE/PL dans les délais indiqués dans l'invitation à rejoindre ce GTE ne sont plus éligibles pour s'inscrire en tant que membres de ce GTE.

- Les membres et observateurs qui proposent des candidatures sont encouragés à examiner attentivement les feuilles de travail pour s'assurer de leur exactitude.

3. Le calendrier des évaluations par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2025 est clos mais inclus à ce stade à titre de référence uniquement.
- B. PROCESSUS DE TRAVAIL**
4. Les activités du GTE sur l'établissement des calendriers et des listes de priorités du CCPR pour l'évaluation des pesticides par la JMPR de 2026 et au-delà ont commencé en septembre 2024. Les membres du GTE ont été invités à fournir de nouvelles nominations et des observations sur les nominations existantes ou les composés répertoriés pour un examen périodique avant le 30 novembre 2024. Après l'annonce du report de la 56^e session du CCPR de mai à septembre 2025, une deuxième série de commentaires a été ouverte au sein du GTE, les commentaires finaux étant attendus pour le 16 mai 2025.
5. La lettre circulaire CL 2024/89-PR a été distribuée en janvier 2025 avec une date limite de dépôt des commentaires fixée au 25 mars 2025. Cette lettre circulaire présentait les listes du CCPR et les listes prioritaires de pesticides (tableaux 1 à 4) qui étaient à jour en décembre 2024. Les membres et observateurs du Codex ont été vivement encouragés à soumettre des observations sur les listes du CCPR et les listes prioritaires de pesticides à évaluer/réévaluer par la JMPR.
6. En réponse à la lettre circulaire CL 2024/89-PR, le président du groupe de travail sur les priorités, le secrétariat du CCPR et le secrétariat du Codex ont reçu un certain nombre d'observations, des nominations supplémentaires pour l'évaluation/réévaluation par la JMPR et une nomination de problème de santé publique. Ces observations ainsi que le problème de santé publique seront examinés dans le document de travail pour la liste des priorités (CX/PR 25/56/11) qui sera préparé pour la 56^e session du CCPR.
7. Les mises à jour de l'annexe A qui comprend les listes du CCPR et les listes de pesticides prioritaires (tableaux 1-4) ont été faites pour incorporer les nouvelles nominations et les observations sur les nominations existantes ou les composés listés pour un examen périodique qui ont été reçus par le GTE ou en réponse à la lettre circulaire CL 2024/89-PR.
- C. FINALISATION DU CALENDRIER PROPOSÉ POUR 2026**
8. Pour faciliter l'examen de la programmation pour 2026, la proposition de calendrier des évaluations de la JMPR par le CCPR pour 2026 est extraite des tableaux 1 et 2A et apparaît dans trois feuilles de travail avec le préfixe « 2026 ». Le texte en rouge a été ajouté depuis la 55^e session du CCPR.
9. La feuille de travail « 2026 new cpd » répertorie deux composés. Les enregistrements nationaux ont été confirmés pour ces deux composés.
10. La feuille de travail « 2026 new use – other » répertorie 27 nominations pour de nouveaux emplois ou d'autres évaluations. Il est probable que seuls les 20 premiers composés pourront être évalués en un an. Des preuves de l'étiquetage des produits/de l'enregistrement national ont été fournies pour les 20 premiers composés. Les sept composés qui ne figurent pas parmi les 20 premiers sont identifiés comme des composés « 2026 RESERVE ».
11. La feuille de travail « 2026 periodrev » répertorie sept composés dans le calendrier de réexamens périodiques proposé pour 2026. Le soutien a été confirmé pour deux composés, l'indoxacarbe (216) et l'hydrazide maléique (102). Les pays membres et les organisations ayant le statut d'observateur sont invités à confirmer le soutien et la disponibilité d'ensembles complets de données pour les cinq autres composés, à savoir le carbaryl (008), le bromure de méthyle (52), le disulfoton (74), le pirimiphos-méthyle (86) et la fluméthrine (195).
12. En outre, il peut y avoir des composés du calendrier 2024 ou 2025 pour lesquels l'évaluation par la JMPR n'a pas eu lieu ou était incomplète et qui pourraient donc devoir être évalués par la JMPR en 2026.
13. **Notes d'information (nouvelles utilisations et autres évaluations)**
 - À sa 48^e session, le CCPR a initié l'approche selon laquelle les pays membres et les organisations observatrices (sponsors) qui nomment des composés pour le programme proposé de nouvelles utilisations et d'autres évaluations ne peuvent confirmer une place dans le programme qu'en soumettant des preuves documentées d'une utilisation enregistrée/étiquette de formulation autorisée/bonnes pratiques agricoles (BPA) ou au moins des preuves de soumission de données à une autorité réglementaire nationale pour obtenir un enregistrement/étiquette de formulation autorisée/BPA avant la session du CCPR qui examinera cette nomination. Les membres et les sponsors des composés figurant actuellement sur la liste 2026, pour lesquels les informations requises n'ont pas été fournies, doivent s'assurer que les informations sont soumises avant la 56^e session du CCPR.
 - Les nominateurs/fabricants sont encouragés à soumettre les preuves des enregistrements nationaux/étiquettes des produits dès que possible.
 - Si plus de 20 composés inscrits au calendrier pour une nouvelle utilisation et d'autres évaluations répondent aux exigences en matière d'utilisation enregistrée, d'étiquette de la formulation ou de BPA, les 20 premiers

composés répondant aux exigences seront programmés pour l'évaluation, et ceux qui dépassent le nombre de 20 recevront un statut de **RÉSERVE**. Cette approche a été utilisée pour la liste 2026.

- Conformément à l'approche des nouveaux composés, la JMPR peut choisir d'évaluer un composé RÉSERVE si l'occasion se présente.

D. LISTES DES PRIORITÉS 2027 ET AU-DELÀ - TABLEAU 1

14. La feuille de travail « Tableau 1 - 2027 et au-delà - nouveaux cpds » comprend des nominations pour une inscription future à l'ordre du jour: trois pour 2028, et une pour 2031. Aucune preuve d'enregistrement n'a encore été fournie pour ces composés. À ce jour, aucune nouvelle molécule n'a été proposée pour une évaluation par la JMPR en 2027.
15. La feuille de travail « Tableau 1 - 2027 et au-delà - nouvelle utilisation – autre » comprend 20 nominations pour une future programmation, 15 proposées pour 2027 et cinq pour 2028. Sept composés proposés pour l'évaluation de nouvelles utilisations en 2027 ont fourni des preuves d'enregistrement. Les sept composés proposés pour 2026 qui dépassent les 20 premiers composés devront peut-être être pris en compte dans cette feuille de calcul.

E. LISTES DE PRIORITÉS POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE 2027 ET AU-DELÀ - TABLEAU 2A

16. La feuille de travail « Tableau 2A » détaille les listes prioritaires proposées pour les examens périodiques de 2027 et des deux années suivantes. Tous les composés énumérés satisfont à la « règle des 15 ans ».
17. Onze composés ont été déplacés du tableau 2B au tableau 2A et figurent sur la liste des candidats possibles à un réexamen périodique en 2029. Ces 11 composés ont été classés par ordre de priorité sur la base du temps écoulé depuis la dernière évaluation complète de la JMPR.
18. Le soutien a été confirmé pour cinq composés inclus dans la liste à examiner en priorité de l'examen périodique de 2027. Les pays membres et les organisations observatrices sont priés de fournir des conseils concernant le soutien pour les composés restants inclus dans la liste des priorités des examens périodiques 2027, 2028 et 2029 et la disponibilité d'ensembles de données complets pour l'évaluation par la JMPR.

F. TABLEAU 2B

19. La feuille de travail « Tableau 2B » énumère 53 composés qui satisfont à la «règle des 15 ans» mais qui n'ont pas encore été inscrits sur la liste des examens périodiques.
20. Certaines mises à jour ont été apportées à la feuille de travail du « Tableau 2B ». La colonne D indique désormais clairement l'année au cours de laquelle la JMPR a réalisé pour la dernière fois une évaluation complète, et les composés ont été classés en fonction de cette année. La colonne G a été ajoutée pour résumer les conclusions du groupe de travail sur l'homologation nationale des pesticides qui sont pertinentes pour chaque composé. La base de données des homologations nationales (BDEN), telle que celle présentée dans le document [CX/PR 24/55/8](#), identifie le nombre de pays ayant procédé à l'homologation de certains composés et fournit une indication sur le lieu et le mode d'utilisation de certains composés.

G. PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

21. Conformément au processus de nomination décrit dans le Manuel de procédure du Codex « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides », les membres et les observateurs peuvent exprimer des préoccupations en matière de santé publique pour tout composé figurant dans la liste des pesticides du CCPR, y compris ceux qui figurent déjà dans les tableaux 2A et 2B. Chaque préoccupation de santé publique exprimée devra être étayée par des données scientifiques.

H. DEMANDE D'OBSERVATIONS

22. Les membres du Codex et les observateurs sont vivement encouragés à soumettre des observations sur les listes du CCPR et les listes de pesticides à évaluer/réévaluer en priorité par la JMPR, conformément aux instructions de la présente lettre circulaire (voir paragraphe 2), et à envoyer leurs observations dans les délais fixés.
23. Les membres et observateurs du Codex sont encouragés à examiner attentivement les feuilles de travail pour s'assurer de leur exactitude.
24. Comme indiqué ci-dessous, cette lettre circulaire et la feuille Excel relatives aux calendriers du CCPR et aux listes de priorités pour évaluation par la JMPR seront disponibles sur le site web du Codex.

Lettre circulaire (CL 2025/44-PR):

Adresse générale: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

Adresse spécifique: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

Annexe A:

https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/CL/AppendixA_Schedules_and_Priority_Lists_CCPR56.xlsx

La feuille Excel de l'Annexe A **n'est disponible qu'en anglais.**